

## ARRETE MUNICIPAL n° A20230328-141

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

77761176	mante a observ				
Département de la Corrèze République Française		Service	Affaires générales		
		Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire		
Matière	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale				
Objet	Salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL				
Date	Samedi 1 <sup>er</sup> avril de 14 h 00 à 21h 00 et dimanche 2 avril 2023 10 h 00 à 17 h 00				
Lieu	Salle polyvalente rue du Stade - USSEL				
Demandeur	Monsieur Denis PIERRE – Organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit				
	court, Lions Club USSEL				

## Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 13 mars 2023 par Monsieur Denis PIERRE Organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL.

## Arrête,

Article 1: Maonsieur Denis PIERRE, organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL est autorisée à ouvrir une buvette de 3ème catégorie, samedi 1er avril de 14 h 00 à 21 h 00 et dimanche 2 avril 2023 de 10 h 00 à 17 h 00 salle polyvalente rue du Stade, à USSEL.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Article 2:

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Denis PIERRE, organisateur du salon de la gastronomie et de l'artisanat circuit court, Lions Club USSEL.

Fait à Ussel, le 28 mars 2023.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 2 8 MARS 2023

Notification le: